De : Accès à l"information - Montréal
À :
Cc : Accès à l"information - Centre-du-Québec
Objet : 200886570_ Demande d"accès à l"information
Date : 31 janvier 2 25 10:37:00
Pièces jointes : 2014-05-15_certificat d"autorisation.pdf
Avis de recours .pdf
image002.png
image003.png

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 décembre dernier, concernant le 30, rue Beauchesne, lot 4 906 538 à Warwick.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande pour les anciens lots 1139-6-3 et 1139-6-1, cadastre du Canton de Warwick.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Nicolet, le 15 mai 2014

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Métallomax inc.
21, rue Gauthier
Warwick (Québec) J0A 1M0

N/Réf. : 7610-17-01-03469-02
401 121 447

Objet : Exploitation d'une usine de fabrication et de revêtement de pièces métalliques

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 11 juin 2013, reçue le 18 juin 2013 et complétée le 30 avril 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

> Exploitation d'une usine de fabrication et de revêtement de pièces métalliques sur les lots 1139-16 et 1139-21 du cadastre du canton de Warwick, situés dans la ville de Warwick, faisant partie de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation pour un projet industriel, signé le 11 juin 2013 par M^me^ Caroline Picard, Métallomax inc., concernant l'exploitation d'une entreprise manufacturière, incluant 18 documents joints;

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation pour un projet industriel, signé le 27 septembre 2013 par M^me^ Caroline Picard, Métallomax inc., concernant l'exploitation d'une entreprise manufacturière, incluant 6 documents joints;

- Lettre datée du 21 janvier 2014, signée par M. Maxime Picard, président, Métallomax inc., concernant notamment un engagement sur le pH des eaux usées, incluant 13 pièces jointes, dont une lettre datée du 21 janvier 2014, signée par M. Maxime Picard, président, concernant un engagement sur le suivi des eaux usées;

- Lettre datée du 20 mars 2014, signée par M. Maxime Picard, président, Métallomax inc., concernant des précisions sur l'entreposage des matières dangereuses résiduelles, incluant le document joint;

- Lettre datée du 25 avril 2014, signée par M. Maxime Picard, président, Métallomax inc., concernant un engagement sur l'entretien des séparateurs d'huile, incluant le document joint.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

CT/MV/vs

Céline Tremblay
Directrice régionale de l'analyse
et de l'expertise de la Mauricie
et du Centre-du-Québec

Préparé par
Maxime Veillette, chimiste

Recommandé par
François Boucher
Directeur régional adjoint